

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Declaration de Maladie

N° W19-512181

Par courriel

Maladie

Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 159

Société : 159726

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : EL ALLOULI Fatima

Date de naissance : 1962

Adresse : Rue Hassan I Résidence Sidi Abdellah

Tél. : 06 61 53 28 88

Total des frais engagés :

DR. EL HANSALI ZAINA ELABIDINE

Cadre réservé au Médecin **Hôpital Ophtalmologue** —

Ancien Médecin Militaire aux HMIV
de Rabat et HM Moulay Ismaïl Meknès
Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris
Numéro : 131207317 - Tél : 05 35 51 00 63

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : EL ALLOULI Fatima Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

cataracte olo ophtal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adresse du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/04/23	CD		250,00	INP : 13 M 02 113
				Dr. EL HANSALI ZAINE ELABIDINE — Chirurgien Ophtalmologue — Ancien Médecin Militaire aux HMIV de Rabat et RMI Moulay Ismail Méknès Médecin des Hôpitaux de Paris

Dr. EL HANSALI ZAINE ELABIDINE
— Chirurgien Ophtalmologue —

Ancien Médecin Militaire aux HMIV
de Rabat et RMI Moulay Ismail Méknès

Médecin des Hôpitaux de Paris

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAHLA Dr. BIOMAGNACH Omar BIS RA. YACOUB El Mansour Marrakech - TEL : 05.35.40.23.27	28/04/2023	1.50,00

132044553

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

COEFFICIENT DES TRAVAUX		
MONTANTS DES SOINS	DENTES	
	DEBUT D'EXECUTION	
	FIN D'EXECUTION	
	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	MONTANTS DES SOINS	
	DATE DU DEVIS	
	DATE DE L'EXECUTION	
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE	

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



مصحة الكوثر CLINIQUE AL KAWTAR

AV. Md El Fassi, Rte Imouzzer FES

Tél.: 05 35 61 19 00 - Fax : 05 35 61 19 01 - GSM : 06 61 30 48 82
cliniquealkawtar2014@gmail.com
cliniquealkawtar@menara.ma

CLINIQUE AL KAWTAR
140006610

ORDONNANCE

Fès le 28.04.23

Medecin Traitant :

Nom :

DR EL HANSSALI

Prénom :

E.L. Allsop
Fatima

S.V.

S.V

Tobradex coliyre 1gtt x 5/j pendant 15 jours

Tobradex pommade 1 app le soir pendant 15 jours

Ocupad boite de 10

Ocuserum lavage oculaire 1fois/jour le matin

T = 150.00

**URGENCES 24h/24
05.35.61.19.00**

Dr. EL HANSALLAH AINE ELABD
— Chirurgien Ophtalmologue
Ancien Médecin Militaire aux HMV
de Rabat et HMV Maulay Ismail Melkès
ancien Médecin des Forces Armées de Paris
Tél. 5-25-51 no 53
HARMACIE NAHLA
Dr. BIOUGNACH Omar
B.D.S., Ed. Yacoub El Mansour
Télé. 5-25-51 no 53
Télé. 5-25-51 no 53
Télé. 5-25-51 no 53

ISO 9001 - 2015
BUREAU VERITAS



Composition :
solution stérile de chlorure de sodium 0,9%
A conserver à une température ne
dépassant pas 25 °C

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura

Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml

AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO

Boîte de 1 flacon.

PPV : 35,70 DH

406836 MA



406836 MA

TOBRADEX®
POMMADE OPHTALMIQUE
0,3/0,1%
Boîte de 1 tube de 3,5 g PPV: 54,40 DH
Laboratoires Sothema, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/ 21/ NRQ

6 118001 070602

690206 MA



279

OCUSERUM®
Chambre de culture 0,5 ml

20 Unidoses 5 ml

P.P.C : 59,90 DH

6 118002 060053

OCUSERUM®: AMM N° 2896/8523/2016/DMP/20/DM

